

Megane Lelier
Étudiante à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke

Service du greffe
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

À Sherbrooke, le 23 avril 2023

Objet : Consultation sur la feuille de route montréalaise en économie circulaire

Monsieur le greffier,

Actuellement étudiante à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, je vous soumetts deux propositions afin d'enrichir le projet de feuille de route vers l'économie circulaire à Montréal.

Tout d'abord, la première proposition porte sur la zone C relative aux chaînes de valeurs sectorielles.

L'industrie du textile a une place importante dans la ville de Montréal. Cependant, une certaine linéarité peut être observée. En effet, lorsque les textiles ne peuvent être réemployés localement, ceux-ci sont exportés généralement en Afrique mais une grande part ne peut être revendue dans les pays de destination et termine ainsi à l'enfouissement ou à l'incinération. De plus, les résidus textiles sont principalement envoyés dans les sites d'enfouissement ; une faible partie étant recyclée en produits de qualité inférieure. Ceci est dû en partie au manque d'infrastructures de recyclage des résidus textiles, d'équipements et d'expertise locale. À savoir que la majorité des fibres textiles et des produits finis sont importés au Québec.

Ainsi, la réalisation d'études exhaustives afin d'identifier les maillons manquants dans la circularité des textiles permettrait d'améliorer cette circularité. Il serait ainsi nécessaire de récolter les données sur les volumes des résidus textiles enfouis, incinérés, réemployés, recyclés et collectés des différentes industries et entreprises œuvrant dans le textile. Ceci afin d'avoir une vue d'ensemble du secteur et d'identifier les freins à la mise en place d'une économie circulaire. Pour cela, des mesures réglementaires pourraient être élaborées afin d'avoir une participation globale des entreprises pour la récolte des données. Par exemple, la ville de San Francisco a mis en place une ordonnance sur le recyclage et le compostage obligatoire pour les résidents et les entreprises. Ceci implique notamment que les entreprises du secteur des textiles communique à la ville les quantités générées et recyclées chaque année.

Tout ceci permettrait d'établir un plan d'action sur les mesures prioritaires à mettre en place telles que l'instauration de réglementation visant la réduction de l'élimination des résidus textiles ; ou bien la mise en place de programmes de soutiens financiers pour le développement d'équipements et d'infrastructures de recyclage.

Ensuite, la seconde proposition porte sur la zone D relative aux stratégies circulaires.

Quand bien même certaines stratégies telles que le compostage et le recyclage sont intégrées par des plans municipaux, d'autres stratégies comme l'écoconception doivent davantage être mises de l'avant pour favoriser leur mise en place.

Ainsi, la Ville de Montréal pourrait élaborer un guide répertoriant les différents outils existants pour appliquer un projet d'écoconception. Des catégories d'outils pourraient être créées. Chacune d'entre elles contiendrait des informations liées à la présentation de l'outil, au contexte dans lequel l'utilisé et à quel moment utiliser l'outil dans un projet d'éco-conception, aux avantages et inconvénients de l'outil et aux recommandations d'utilisation à long terme.

Ceci permettrait par la suite d'élaborer des lignes directrices pour mettre en place une démarche d'écoconception au sein des entreprises. Pour cela, il faudrait au préalable définir le champ d'application à savoir le public et les types de produits visés ainsi que les objectifs visés afin de s'adapter à la réalité du marché montréalais. Ces lignes directrices incluraient notamment les meilleures stratégies d'écoconception à mettre en place en fonction du contexte (telles que présentées dans le guide), les différentes parties prenantes à consulter pour mettre en place le processus d'écoconception, des plans de mise en œuvre comprenant les actions à effectuer dans l'ordre chronologique ainsi qu'un système de suivi et d'évaluation des performances de la démarche.

Ceci résume des actions pouvant être mises en place par la municipalité afin d'accélérer le processus d'économie circulaire au sein du territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Megane Lelier